



Programme de Développement des Patineurs Saison 2023-2024 Patinage Roussillon

Catégorie semi-privée

- Les patineurs dépistés de la saison 2023-2024 de catégorie semi-privé (équipe régionale) ou un patineur sélectionné par l'entraîneur responsable du développement de Patinage Roussillon lors de l'activité de sélection pourra bénéficier :
 - Une heure de glace ajoutée à l'horaire régulier (125\$) et les coûts supplémentaires seront défrayés par le Club (entraîneur/assistantes de programme)
 - 30 minutes de hors glace ajoutée à l'horaire régulier et les coûts sont inclus au 125\$ et défrayés par le Club (entraîneur/assistantes de programme)
 - Les frais de la compétition " Mes Premiers Jeux/Jeunes Étoiles" seront **remboursés à 50%** par le Club *.
 - D'une veste à l'effigie du développement des patineurs.
 - Lors de la compétition, les frais de l'entraîneur devront être payés par les parents du patineur. Le Club paiera les assistantes de programme.
- Une période d'entraînement hors glace supervisée par l'entraîneur responsable du semi-privé subventionné en partie est à l'horaire le dimanche de 9h00 à 9h30 (selon calendrier).
- Les frais d'inscription à la compétition des " Mes Premiers Jeux /Jeunes Étoiles" seront **remboursés à 50%** par le Club. * Les frais d'entraîneur seront payés par les parents.
- Les frais d'inscription d'un séminaire **ou d'une** activité de développement de Patinage Rive-Sud, Patinage Québec ou Patinage Canada seront **remboursés à 50%** par le Club, jusqu'à concurrence de 100\$. * (un remboursement par patineur par saison) Note: le patineur devra être membre de Patinage Roussillon depuis un an pour bénéficier du remboursement mentionné ci-dessus.

*La participation à l'événement est requise (preuve à l'appui) pour fin de remboursement.